

*Compte rendu du Conseil des ministres du 13 avril 2016*

# Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

---

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre du logement et de l'habitat durable et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont présenté une communication relative au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Adopté à la suite du comité interministériel du 21 janvier 2013, ce plan comprend trois axes d'intervention complémentaires : la prévention des difficultés, l'accompagnement des personnes, et l'action partenariale locale. Il est également fondé sur les principes de non-stigmatisation et d'objectivité, destinés à réaffirmer que la pauvreté n'est pas une fatalité, mais qu'elle doit faire l'objet d'une attention particulière adaptée à la situation de chacun. Ce plan, conçu à la fois comme un bouclier social pour protéger les personnes en difficulté, et comme un tremplin social pour recréer des opportunités, engage l'ensemble du Gouvernement et garantit la cohérence de son action en faveur des plus fragiles.

Depuis trois ans, ce plan fait l'objet d'une évaluation régulière dont le secteur associatif est partie prenante. Les engagements du Gouvernement ont été tenus, tant sur le plan des revalorisations des minima sociaux (+ 10 % sur 5 ans pour le revenu de solidarité active) que des prestations familiales (+ 25 % sur 5 ans pour l'Allocation de soutien familial, et + 50 % sur 5 ans pour le Complément Familial majoré). Près de 60 % des mesures prévues depuis janvier 2013 ont été réalisées à ce jour.

Les premiers résultats du plan sont significatifs. Le plan joue son rôle d'amortisseur social de la crise : la hausse du taux de pauvreté en France constatée entre 2008 et 2012 a été enrayerée. Une fois le plan pauvreté monté en charge, ce sont environ 2,6 milliards d'euros supplémentaires qui seront redistribués chaque année à 2,7 millions de ménages parmi les plus en difficulté (soit environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage d'ici fin 2017). Cependant, la pauvreté et les inégalités subsistent, touchant particulièrement les familles monoparentales, les enfants, les chômeurs de longue durée, mais également un certain nombre de salariés aux revenus modestes. C'est pourquoi la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale reste une priorité pour le Gouvernement.

Pour favoriser l'information sur les droits et faciliter l'accès au bénéfice de ceux-ci, un premier accueil social de proximité sera organisé sur tout le territoire. Un simulateur en ligne sera déployé dès 2016, complété par un vaste programme de médiation numérique assuré par des jeunes en service civique.

Pour permettre à chacun de rester durablement dans son logement, la politique du logement s'organise notamment via le plan de prévention des expulsions locatives, la relance de l'aide à la pierre pour réduire le coût des logements sociaux et la mise en place progressive du chèque énergie utilisable pour tous les types d'énergie et les travaux d'amélioration énergétique. 25 % des attributions de logements sociaux hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville devront bénéficier aux demandeurs les plus pauvres. Les critères de domiciliation des personnes sans abri seront simplifiés pour éviter les refus abusifs. L'effort sans précédent de développement de places d'hébergement d'urgence sera poursuivi.

Pour que chacun, quel que soit son âge, puisse retrouver confiance, la garantie jeunes sera généralisée, le compte personnel d'activité ancrera dans la durée l'effort de formation en faveur des demandeurs d'emploi peu qualifiés et, grâce à un accompagnement de plus en plus individualisé, le programme "500 000 formations" bénéficiera prioritairement aux chômeurs de longue durée. La prime d'activité, entrée en vigueur au 1er janvier 2016, améliorera le pouvoir d'achat de millions de ménages, y compris de jeunes actifs, dont la rémunération est proche du SMIC.

L'accès aux soins est amélioré grâce à la généralisation du tiers payant, et aussi par le renforcement de la couverture complémentaire santé pour les ménages les plus modestes (600 000 personnes supplémentaires depuis 2013) et par la protection universelle maladie (PUMA) qui organise la continuité des droits quels que soient les changements de situation professionnelle ou familiale.

Pour donner leurs chances à tous les enfants, la scolarisation des enfants dès 2 ans se renforce en allant au-devant des familles, la lutte contre le décrochage scolaire se poursuit, et le soutien à l'environnement éducatif large se développe (soutien à la parentalité, prise en charge médicale des enfants à l'école, programme d'éducation alimentaire).

Avec la généralisation des "points conseils budgets", le Gouvernement entend prévenir plus efficacement le surendettement, facteur de fragilisation de nombreux ménages.

Le combat contre la pauvreté doit être livré sur tous les territoires, urbains et ruraux, avec les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale et l'ensemble des partenaires associatifs, les professionnels de terrain et les bénévoles qui œuvrent au quotidien au service de leurs proches et de leurs concitoyens. C'est pourquoi le Premier ministre adressera une instruction aux préfets dans les semaines qui viennent, afin de leur demander en particulier de veiller à la mise en œuvre de stratégies locales destinées à faciliter la domiciliation des personnes sans abri, à améliorer la prise en charge des familles et des enfants, et à garantir l'accessibilité physique et numérique des services au public.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fait vivre les valeurs républicaines de solidarité et de fraternité, que le Gouvernement porte résolument.

**En savoir plus sur les aides en faveur des plus modestes**

**Revenir au compte rendu**

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

Fermer

En savoir plus